



Caroline Mascret

Maitre de Conférence en Droit Pharmaceutique et Économie de la Santé- Université Paris-Saclay – UFR de Pharmacie.

Elle est titulaire d'un Doctorat en Droit et Economie de la Santé, d'un DESS Réglementation du Médicament dans l'Union Européenne, d'un DESS Evaluation et Négociation des Biens et Services de Santé, d'un DEA de Droit Public, d'un DU en Droit de la Propriété Industrielle et des Technologies nouvelles, d'un DUT en Techniques de Commercialisation.

Stagiaire en 1998 à l'Agence du Médicament, elle participe à la mise en place de la procédure de gestion des conflits d'intérêts.

De 1999 à 2004, elle est Responsable des affaires réglementaires et européennes à l'AFIPA (*association regroupant les laboratoires pharmaceutiques d'automédication, aujourd'hui Nèrès*). A ce titre, elle participe à l'élaboration du Code Communautaire des médicaments, et à sa révision en 2004.

A la création de la Haute Autorité de Santé en 2005, elle participe à la mise en place de la procédure de gestion des liens d'intérêts au sein de la HAS. En pleine tourmente « Médiateur », elle est chargée de suivre l'adoption de la loi dite Bertrand en décembre 2011, mettant en place la transparence des liens d'intérêt et renforçant les dispositions de la loi dite anti-cadeaux.

Aujourd'hui enseignant chercheur en droit pharmaceutique à l'Université Paris Saclay, au sein de l'UFR de Pharmacie, elle dispose d'une Habilitation à Diriger les Recherches avec comme thème « Expertise et indépendance en matière sanitaire ». En tant que Responsable du Master 2 en Marketing Pharmaceutique et des Technologies de Santé, elle est en contact permanent avec les directions marketing des entreprises du médicament.